

INTERPELLATION

Auteur Les Verts, par Celine DESSIMOZ
Objet Etude de risques concernant le transport des matières dangereuses par le Simplon
Date 09/03/2020
Numéro 2020.03.044

Dans sa réponse au postulat Amherd « Transport de marchandises dangereuse par le rail » au Simplon, le Conseil fédéral préconisait la mise en place d'une analyse de risques indépendante, comparant le transport de telles marchandises par le rail et la route, avant de prendre une décision politique. Cette analyse a été publiée en novembre 2019-1 en parallèle au Rapport sur le transfert 2019.

Il est indiqué que le ferroutage permettrait de réduire de moitié les risques environnementaux sur les eaux superficielles et la nappe phréatique. Par contre, il engendre une légère augmentation des risques pour la population. Le rapport indique que le rail permet une diminution des risques de 23% pour la population et les autres usagers, mais une augmentation des risques de 2% pour les voyageurs. Soit un bilan (après pondération) de +1% du total des risques pour la population. Le Conseil fédéral conclut que le bilan est ambivalent et ne plaide pas pour une interdiction complète.

Toutefois, le rapport des experts est nettement moins nuancé que les conclusions de la Confédération. Les auteurs du bureau Emch+Berger AG indiquent clairement que, concernant la situation des personnes et en cas de transfert sur le rail :

- le risque pour la sécurité des personnes entre Visp et Brig diminue faiblement ;
- l'augmentation du risque pour les voyageurs empruntant le rail n'est pratiquement pas visible ;
- le transfert par le rail implique d'emprunter un tronçon routier pour se rendre au terminal de chargement, c'est sur ce tronçon que les auteurs indiquent une légère augmentation des risques. Deux variantes ont été étudiées, toutes deux à Visp.

L'étude conclut que les avantages dépassent les coûts en cas de transfert par le rail. Les auteurs indiquent que dans tous les cas, il faudrait privilégier le transport par le rail des matières identifiées comme les plus problématiques, notamment l'Eichlorhydrin. Si le transfert par le rail ne se concrétise pas, ils recommandent d'investir dans des mesures de protection des eaux le long de cet axe routier. Les auteurs notent aussi un manque de connaissance précise sur les matières dangereuses transportées.

Pour rappel, 11'000 véhicules transportant des matières dangereuses ont franchis le col du Simplon, selon les données du rapport sur le transfert 2017. Il s'agit du seul passage alpin en Suisse par lequel ce transport n'est pas soumis à des restrictions. 87% des camions transportant des substances dangereuses passent donc les Alpes au Simplon.

1- Lien sur l'étude <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/59129.pdf>

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance de ce rapport, orientant de manière déterminante la politique de transport des marchandises par le Simplon du Conseil fédéral ? Partage t-il l'analyse faite par le Conseil fédéral soit qu'une amélioration de 58% du point de vue de l'environnement (cours d'eau) pèse bien moins qu'une augmentation des risques de 1% pour la population ?
- Alors que le concept mobilité 2040 prévoit deux à trois gares de chargement et que celle prévue à Monthey est proche d'être réalisée, comment se fait-il que cet itinéraire n'ait pas été pris en compte ? La Confédération aurait-elle omis de consulter le canton pour le choix des options ? Alors que l'accès par les camions à la gare de Visp constitue la principale augmentation des risques pour les personnes, cet aspect est loin d'être marginal pour l'appréciation des risques.
- Le Conseil d'Etat fera t-il pression sur la Confédération pour que des mesures soient prises pour améliorer la protection des eaux le long de l'axe de transit comme recommandé par les auteurs ?